



République Française

★ ★ ★

ASSEMBLEE

★ ★ ★

SECRETARIAT GENERAL

★ ★ ★

N°28-2010/APS

AMPLIATIONS

Haut-commissariat	1
Commissaire délégué	1
Gouvernement	1
Congrès	1
APS	40
Trésorier	1
DJA	1
JONC	1
Archives	1
Intéressés	4

**DELIBERATION**

**portant désignation des représentants de la province Sud dans divers organismes extérieurs**

**L'ASSEMBLEE DE LA PROVINCE SUD,**

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n°43-2009/APS du 27 mai 2009 portant désignation des représentants de la province Sud dans les organismes extérieurs ;

Vu la délibération n°47-2009/APS du 6 août 2009 portant désignation des représentants de la province Sud dans les organismes extérieurs ;

Vu la délibération n°68-2009/APS du 26 novembre 2009 portant désignation des représentants de la province Sud dans les organismes extérieurs ;

Vu la délibération n°75-2009/APS du 29 décembre 2009 portant désignation des représentants de la province Sud dans les organismes extérieurs ;

Vu la délibération n°15-2010/APS du 25 mars 2010 portant désignation des représentants de la province Sud dans les organismes extérieurs,

**A ADOPTE EN SA SEANCE PUBLIQUE DU 22 JUILLET 2010, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :**

**ARTICLE 1** : La représentation de la province au sein des organismes et comités, mentionnés par la délibération du 27 mai 2009 susvisée et énumérés ci-après, est modifiée comme suit :

**SECTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (TOURISME)**

Au conseil d'administration du syndicat mixte « Aquarium de Nouméa et de la province Sud (Fondation Catala-Stucki) » :

**Madame Odette MOINDOU** remplace Madame Ilaisaane LAUOUVEA en tant que titulaire.

**SECTEUR DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

A la commission d'appels d'offres des marchés provinciaux :

**Monsieur Sylvain PABOUTY** remplace Madame Ilaisaane LAUOUVEA en tant que titulaire ;

**Madame Ilaisaane LAUOUVEA** remplace Monsieur Sylvain PABOUTY en tant que suppléante.

**SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT**

Au conseil d'administration du collège de Païta Nord :

Désignation de **Monsieur Silipeleto MULIAKAAKA**.

**ARTICLE 2** : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République, notifiée aux intéressés et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

**Le Président**

**Pierre FROGIER**